

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE - Septembre 2017 à Décembre 2017

Partenariat avec Bernadette Vignot et Philippe Boscardin – Ferme de Gabveau (45)

Ce contrat instaure un partenariat avec Bernadette Vignot et Philippe Boscardin, éleveurs de chèvres laitières et producteurs de fromages à Gabveau, Saint-Michel (45).

En souscrivant ce contrat, nous préachetons aux producteurs des crottins de chèvres, produits dans le respect d'une agriculture paysanne.

Nous aidons, de ce fait, nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage. Ce contrat est organisé par l'association "les jardins de Cérès AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur

Nous avons par ailleurs été nombreux à soutenir le projet d'installation de Bernadette et Philippe à Gabveau, et souscrire un contrat est une manière supplémentaire de leur apporter notre soutien.

Ce contrat est basé sur une production continue sur l'année, avec des incertitudes sur le volume. En cas de baisse de lactation pendant l'hiver, les contrats qui ne pourraient pas être distribués seront autant que possible compensés lors des mois de plus forte production (au printemps généralement).

Volume des abonnements

Les abonnements se comptent par lot de 2 fromages, par mois sur **4 mois**.

Le prix est indiqué dans le tableau au dos. Il tient compte des frais de déplacements du producteur.

Affinage des fromages

Le lot de fromages devra être choisi en fonction de ce qui est disponible à la livraison. Pour rappel, il y a principalement du fromage frais ou très frais en début d'année civile, et du fromage affiné ou très affiné, voire sec en fin d'année. **Chacun sera servi au mieux mais il faut être conscient qu'il n'est pas toujours possible d'être livré avec l'exact affinage souhaité.**

Livraison et distribution

La livraison se fera à la ferme Vandame par les producteurs, une fois par mois, en même temps que les produits des autres partenariats de l'AMAP. En cas d'empêchement, les fromages peuvent être récupérés par un tiers ou en contactant le "groupe liens". Il n'y a pas de réajustement le mois suivant.

Nous ne fournissons plus de sacs plastiques ni emballages, nous vous demandons d'apporter vos boîtes pour transporter vos commandes.

Engagement

Ce contrat donne droit à des fromages issus de chèvres nourries en pâture, au foin, au maïs, et aux granules de luzerne, sans OGM ni farines animales. Le producteur respecte la charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage et tend à la respecter dans ses modes de financement. Chacun accepte alors les risques inhérents à ce genre d'élevage, comme de ne pas recevoir la totalité de sa part en cas d'aléas. J'accepte de partager ces risques.

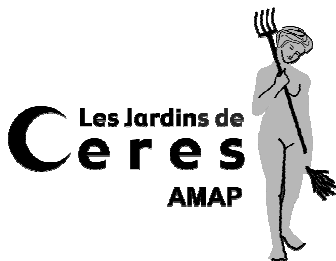
Conformément à mon engagement d'adhérent dans l'AMAP, j'assurerai mon rôle de bénévole au moins sur l'un des stands (fromages ou autre) lors d'une des distributions de l'année.

Les Jardins de Cérès - AMAP Adresse postale : 11, rue de la Tour 78117 CHATEAUFORT

Siège en Mairie de Villiers le Bâcle, place de la Mairie - 91190 VILLIERS-LE-BACLE

Courriel : contact@lesjardinsdeceres.net

Répondeur téléphonique : 06 82 65 93 99



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE - Septembre 2017 à Décembre 2017

A SIGNER ET RETOURNER ACCOMPAGNE DU OU DES CHEQUE(S) A LA GESTIONNAIRE

Je, soussigné(e)
 Nom et Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
Courriel NECESSAIRE ! :

Je confirme être à jour de ma cotisation à l'Association Les Jardins de Cérés

Calcul du prix de votre contrat :

1. CALCUL DU PRIX PAR MOIS	Prix pour un LOT de 2 fromages	x	Nombre de LOTS par mois	=	PRIX PAR MOIS :
	5,5€	x	=
2. CALCUL DU PRIX TOTAL	Prix par mois	x	4	=	PRIX TOTAL :
				

Le ou les chèques sont à libeller à l'ordre de **Bernadette Vignot** et à remettre au stand « contrats » lors de la distribution, ou à envoyer à la gestionnaire du contrat par courrier.

Nom de la banque :	Montant	N° chèque
Chèque n°1		

Le chèque sera encaissé en septembre.

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

Nous ne fournissons plus de sacs plastiques ni emballages, nous vous demandons d'apporter vos boîtes pour transporter vos commandes.

Contacts

Agriculteurs Partenaire	Gestion des Contrats	Coordination du groupe Fromages de chèvre
Bernadette Vignot 4, lieu-dit Gabveau 45340 Saint-Michel	Mélanie Plumecoq 23 rue de Lausanne 91140 Villebon-sur-Yvette 06.11.75.29.85	melanie.plumecoq@gmail.com

Les Jardins de Cérés - AMAP Adresse postale : 11, rue de la Tour 78117 CHATEAUFORT

Siège en Mairie de Villiers le Bâcle, place de la Mairie - 91190 VILLIERS-LE-BACLE

Courriel : contact@lesjardinsdeceres.net

Répondeur téléphonique : 06 82 65 93 99